



### **Intégrer les risques psychosociaux dans le Document Unique : une recette simple !**

**Les risques psychosociaux font partie des thèmes que le CHSCT doit suivre et évaluer. Le Document Unique est un moyen pertinent pour suivre l'efficacité des actions de prévention. Les contrôleurs des CARSAT (ou CRAMIF) et l'inspection du travail sont particulièrement sensibles à sa mise en place. Mais, pour les RPS, comment s'y prendre ? Voici une « recette ».**

Si votre Inspecteur du travail ou votre contrôleur CARSAT ne vous a pas déjà demandé trois fois d'intégrer les RPS à votre Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ; vous avez de la chance. Sans attendre ces relances, cette unité alsacienne d'un grand groupe a pris le sujet avec pragmatisme pour aboutir en moins de 3 mois à un résultat.

Voici sa « recette » :

- Choisissez, dans le document méthodologique proposé par l'INRS\*, les thèmes d'observation qui vous concernent le plus,
- Récupérez, parmi les études de la DARES\*\*, les questions utilisées dans le cadre des enquêtes nationales qui caractérisent le mieux la situation que vous voulez mettre sous observation,
- Identifiez les indicateurs (pourcentages de réponse aux questions choisies) comme points de repère,
- Comparez ces indicateurs aux vôtres ou réalisez vous-même une enquête avec les mêmes questions auprès des populations que vous cherchez à suivre,
- À chaque fois que votre indicateur est plus dégradé que celui de la DARES, identifiez des actions à mettre en place pour améliorer la situation et décrivez-les.

C'est prêt : vous et votre CHSCT pouvez suivre la prévention des RPS.

Évidemment, ce travail ne se fait pas sans y associer les principaux décideurs. Ils sont concernés à plusieurs titres. C'est pour eux l'occasion de constater les situations à risque et, par ailleurs, de définir des objectifs et des moyens pour prévenir ces risques.

D'expérience, la déclinaison des risques psychosociaux dans le Document Unique est une démarche vertueuse. À la différence des enquêtes ponctuelles, elle permet de disposer d'un tableau de bord permanent et d'un bon moyen de suivre régulièrement la réussite des actions de prévention.

En d'autres mots, aucune chance de louper avec cette recette là !

\* <http://www.inrs.fr/accueil/footer/presse/cp-RPS-document-unique.html>

\*\* [http://www.travailler-mieux.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_08\\_10.pdf](http://www.travailler-mieux.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_08_10.pdf)